

OÙ ?

Territoire du Pôle métropolitain

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole



CONNAÎTRE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Structure et fonctionnement

QUOI ?

Le bassin de vie caennais est un territoire cohérent dans ses dynamiques et problématiques (emploi, équipements et services, mobilité, environnement et risques). Les collectivités y partagent des interdépendances fortes. **À cette échelle du bassin de vie**, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole **regroupe 6** Intercommunalités : Caen la mer, Cingal – Suisse Normande, Cœur de Nacre, Pays de Falaise, Valès dunes, Vallées de l'Orne et de l'Odon. **Il porte des compétences et missions déléguées par ses membres lorsque l'échelle du bassin de vie est la plus pertinente** : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Projet Alimentaire Territorial (PAT), programme LEADER et fonds européen...

Concrètement, Caen Normandie Métropole **contribue au cadre de vie des habitants**. Il permet également le financement de projets innovants. **Il négocie aux échelles régionales et nationales** pour que le bassin de vie caennais soit bien pris en compte dans les grands schémas et les grands politiques d'aménagement. **Il porte la réglementation de base pour les projets et documents locaux** (transitions énergétiques et environnementales, préservation des réservoirs de biodiversité, couverture cyclable, objectifs de rénovations thermiques, forme du développement de l'habitat et des activités, structuration de l'armature commerciale...).

POURQUOI ?

Les démarches du Pôle métropolitain permettent de dépasser les frontières administratives pour :

- ➔ Coordonner l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine (urbanisme, habitat, mobilités).
- ➔ Accompagner les transitions écologiques et énergétiques, notamment face au changement climatique.
- ➔ Soutenir le développement économique et agricole local.
- ➔ Favoriser la coopération entre collectivités afin de mutualiser les moyens, de porter une stratégie territoriale commune cohérente et de renforcer l'attractivité et les complémentarités locales.
- ➔ Apporter, en s'appuyant sur les travaux et études de l'AUCAME, tous les éléments nécessaires à la compréhension des dynamiques du territoire.

COMMENT ?

Le Pôle métropolitain est un **syndicat mixte**. Il repose sur plusieurs principes :

- ➔ Gouvernance politique par les élus des intercommunalités membres.
- ➔ Travail partenarial avec les acteurs institutionnels, économiques et associatifs.
- ➔ Animation technique et expertise territoriale par l'équipe du Pôle (**une douzaine d'agents**).

Les décisions sont prises par le **Comité syndical, instance délibérante** qui se réunit **trimestriellement** pour définir les orientations et valider les projets. Elles sont travaillées par les **Commissions thématiques**, qui se réunissent **selon les besoins**. Ces réunions politiques se déroulent majoritairement **à Caen entre 12h et 14h**.

Compte tenu de partenariat étroit qui liait les deux structures depuis près de 20 ans et de la communauté des sujets traités, les élus du Pôle métropolitain et de l'AUCAME ont souhaité, en 2020, rapprocher encore plus les deux structures dans leur fonctionnement quotidien. Il s'agissait d'une part de regrouper les services en un seul et même lieu et d'autre part de mutualiser la direction des deux entités. Cette mutualisation est effective depuis mars 2021.

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE
SITE INTERNET :

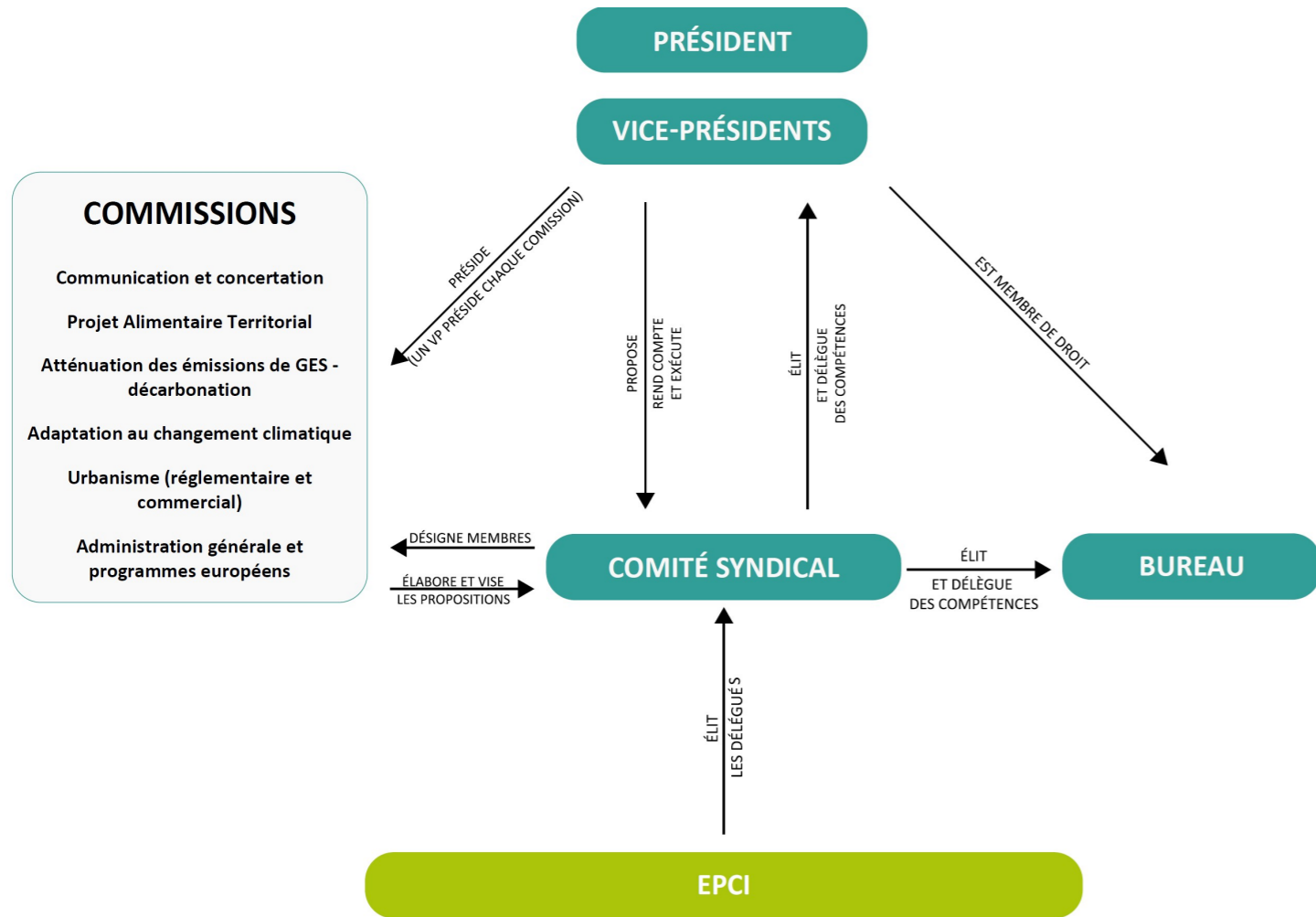


Le rapport d'activité 2025 :



POUR EN
SAVOIR PLUS :

Fonctionnement politique du Pôle métropolitain



COMBIEN ?

En 2026, le Pôle métropolitain couvre **201 communes** et 404 000 habitants, sur 1 701 km².

Le **financement** du Pôle métropolitain repose principalement sur :

- les contributions financières des intercommunalités membres, à hauteur de 2,35 € par habitant DFG par an.
- des subventions publiques liées aux projets (Europe, Etat, Région, autres partenaires...).

QUAND ?

Le Pôle métropolitain est issu de **50 ans de développement territorial** :

- 1976 : Adoption du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de l'agglomération caennaise.
- 1987 : Création du Syndicat d'aménagement de l'agglomération caennaise.
- 2004 : Transformation en syndicat mixte «Caen-Métropole»
- 2006 : Prise de la compétence « pays » et création de l'AUCAME à qui est confiée la maîtrise d'œuvre du SCOT.
- 2011 : Approbation du SCoT Caen-Métropole et développement de nouvelles missions.
- 2015 : Evolution en Pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole ».
- 2023 : Création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, distinguant l'échelle du bassin caennais et celle de l'ouest normand (portant sur les trois départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne).

Et aujourd'hui ? Les travaux engagés ces derniers mois portent sur :

- Le lancement des travaux de révision du SCoT pour le fusionner avec le PCAET et le transformer en SCoT-AEC (Air Energie Climat). Ce SCoT-AEC portera ses effets sur la période 2030-2050 et préparera le territoire au **Zéro Emission Nette (ZEN)** et au **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**.
- La préparation d'une base de connaissances fiables et d'une **concertation poussée** pour le SCoT-AEC, en partenariat avec l'AUCAME.
- L'accélération de la mise en œuvre du **PCAET**, du **PAT** et du programme **LEADER**.
- La recherche de fonds européens pour financer de nouveaux projets pour le Pôle et/ou ses EPCI membres.

QUI ?

Le **Comité syndical** est constitué de 74 délégués titulaires et de 74 délégués suppléants. La Communauté urbaine Caen la mer est la plus représentée, sans être majoritaire.

L'**exécutif** se compose d'un Président et de six Vice-présidents (un par intercommunalité membre). Chaque Vice-président conduit une Commission thématique.

L'**équipe technique** accompagne les élus dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Elle est constituée et de 12 agents, pour un total d'environ 10 équivalents temps plein :

- Patrice DUNY** - Directeur (mutualisé avec l'AUCAME)
- Anthony HUBERT** - Directeur adjoint
- Véronique CARETTE** - Assistante administrative et assemblées
- Véronique VRARD** - Assistante de gestion financière et ressources humaines
- Jaël MOKIENKO** - Chargée de mission Environnement – PCAET
- Rémi NOËL** - Chargé de mission Politiques alimentaires
- Pacôme PAURD** - Chargé de mission projets Politiques alimentaires
- Cécile MILCENT** - Assistante Politiques alimentaires
- Axelle de LAVENNE** - Chargée de mission Urbanisme
- Céline ZANGERL** - Doctorante CIFRE Climat urbain
- Eva LEPOITTEVIN** - Animatrice et gestionnaire LEADER
- Judith de SAINT LAURENT** - Chargée de mission Projets européens